

orig 5 carbons
Charte in F.A.

SOMMAIRE

Quoique les recommandations qui suivent envisagent la nécessité d'une organisation administrative centralisée pour le moment, nous exhortons vivement à accepter le principe de la délégation de l'autorité pour agir. Si la structure centralisée se trouve être maniable et efficace, les fonctionnaires dans toute l'organisation doivent être qualifiés et encouragés à prendre des décisions et à assumer une action administrative responsable dans une grande variété d'affaires gouvernementales dans le cadre de la politique générale adoptée aux échelons supérieurs.

MEMORANDUM I.

1. La Présidence doit être organisée de sorte à comprendre un bureau personnel du Président, deux conseils nationaux et un Secrétaire d'Etat à la Présidence.
2. Les deux Conseils, l'un pour la sécurité intérieure et l'autre pour le développement économique, devront se réunir régulièrement; chacun doit être composé d'un nombre relativement peu élevé de hauts fonctionnaires ayant des attributions dans leur secteur respectif, et sera présidé par le Président de la République. Ils seraient des organismes consultatifs pour le Président et aideraient au programme de planification et de coordination dans chaque domaine.
3. Le Secrétaire d'Etat à la Présidence devra être assisté d'un Sous-Secrétaire, d'un Secrétaire Général, des Secrétaires d'Etat Adjoins (1) à la Sécurité Intérieure (comprenant la Police, la Garde Civile, la Sûreté), (2) aux Provinces, et (3) aux Services Exécutifs (comprenant le Plan, le Budget, et la Fonction Publique).

MEMORANDUM II.

Pour donner au développement économique une organisation plus satisfaisante pendant la période d'urgence actuelle, il serait nécessaire de prendre d'autres actions. Nous recommandons:

1. qu'un bureau du Coordinateur des Affaires économiques soit créé à la Présidence pour aider le Président.
2. que le Coordinateur assume des responsabilités pour aider

le Président à (1) établir la politique et les programmes pour le développement économique général (2) énoncer des directives en conformité de ces politique et programmes (3) vérifier les activités des services ayant rapport au développement économique.

3. que les fonctions de la Direction Générale du Plan soient absorbées par le bureau du Coordinateur et que l'Institut National des Statistiques soit rattaché au bureau du Coordinateur.

RAPPORT SPECIAL

soumis

à

Monsieur le Président de la République

Chapitre A Recommandations concernant la Présidence.

Chapitre B Recommandations Générales.

Les recommandations suivantes sont basées sur la supposition qu'une forte centralisation administrative est nécessaire au Vietnam dans l'avenir immédiat. L'expérience des périodes d'urgence similaires dans d'autres nations tendrait à confirmer cette supposition. Le système recommandé - avec une Présidence largement délimitée et puissante - fournirait cette administration relativement centralisée. Les Conseils recommandés faciliteraient la direction présidentielle, le contrôle et la coordination du fonctionnement des Secrétariats d'Etat et des Directions Générales intéressés par la sécurité intérieure et le développement économique. Grâce au Secrétaire d'Etat à la Présidence et aux Secrétaires Adjointes, le Président pourrait surveiller l'administration provinciale, le fonctionnement des services gouvernementaux dans les régions en dehors de la ville, les services clef de sécurité et les services de direction comme ceux du budget, du plan et du personnel. D'autre part, par l'établissement d'un Secrétaire d'Etat puissant, d'un Sous-Secrétaire d'Etat, et de plusieurs Secrétaires Adjointes, une décentralisation suffisante de la Présidence pourrait être réalisée en vue d'expédier les affaires sans heurt et avec efficacité.

Le danger administratif dans un tel système est que la centralisation prévue dans la structure organique ne sera pas accompagnée d'une délégation raisonnable de pouvoir pour agir. A moins que cette délégation ne soit un principe général de fonctionnement dans la Présidence, le gouvernement deviendra handicapé et même paralysé dans les travaux importants aussi bien que dans les travaux simplement routiniers. Chacun des directeurs généraux et chaque chef de département doivent recevoir plein pouvoir pour agir et pour prendre des décisions importantes dans le sens des directives de la politique générale émises par le Président et par ceux qui sont immédiatement sous son autorité. Les Conseils consultatifs, d'autre part, ne seront pas des organismes exécutifs mais des organismes de coordination, de discussion et de conseil, qui tendraient à cristalliser les décisions dans leur domaine et de cette façon aident le Président.

Chapitre A.- Propositions concernant la Présidence.

1o) La Présidence sera réorganisée de façon à comprendre, directement sous le Président, le Secrétaire d'Etat à la Présidence et un Service personnel du Président comprenant les aides-de-camp, le Secrétariat particulier, les chargés de mission, les chargés d'études et un Secrétaire de presse.

Le Secrétaire d'Etat à la Présidence sera assisté d'un sous secrétaire lequel sera son principal adjoint et agira à sa place en son absence, et 3 Secrétaires adjoints - à la Sécurité intérieure, aux Provinces et aux Services exécutifs - plus un Secrétaire General.

a/ Le Secrétaire d'Etat adjoint à la Sécurité intérieure aura sous son autorité les Directions Générales de la Garde Civile, de la "Vietnamese Bureau of Investigation" (Service de la Sûreté) et de la Police. Le Secrétaire adjoint sera responsable de leur bon fonctionnement, de la coordination de leurs activités et de l'efficacité de leur administration (voir le Plan de Réorganisation de la Police conçu par MSUG.)

b/ Le Secrétaire d'Etat adjoint aux Provinces sera le canal par lequel les Chefs de provinces assurent leur contact régulier avec le Gouvernement National. Des rapports périodiques seront envoyés sous couvert de ce service, de même les instructions gouvernementales partiront de ce Secrétariat-adjoint aux Chefs de Provinces.

Les Chefs de Provinces assureront le rôle de coordinateur des services gouvernementaux nationaux, agissant ainsi comme représentants du Gouvernement en province, inspectant le fonctionnement des services gouvernementaux et rendant compte de ce fonctionnement. (Cf. Rapport du Groupe MSU, concernant le Département de l'Intérieur). Ces fonctions doivent évoluer, tout comme la transition dans les provinces élargies (localités) doit évoluer dans les quelques années qui suivent. Le Secrétariat d'Etat Adjoint doit comporter des divisions géographiques, ayant un bureau appelé Bureau des Affaires des PMS pour s'occuper de façon adéquate les problèmes des régions et de la population montagnardes.

c/ Le Secrétaire d'Etat Adjoint aux Services Exécutifs sera en charge du fonctionnement des Directions Générales du Budget, du Plan (qui comprendra l'Aide Economique Américaine) et de la Fonction Publique. Chacune de ces Directions Générales doit être modifiée de manière à se donner des techniques, des procédures et des objectifs modernes. La Direction Générale du Plan devra être plus développée et son rayon d'action plus étendu pour jouer un rôle plus grand dans le développement national.

d/ Le Secrétaire Général sera chargé des services intérieurs de la Présidence (Cf. Rapport concernant la Présidence, "Orga-

nisation proposée").

2o) Le Président de la République sera président de deux Conseils consultatifs - le Conseil de la Sécurité Intérieure, et le Conseil du Développement national.

Ces conseils se réuniront au moins deux fois par mois sous la présidence du Président de la République. Chaque conseil discutera des problèmes qui le concernent et une fois accord atteint, soumettra des résolutions d'avis au Président. Chaque conseil servira d'organisme coordinateur pour les activités dans les limites de leur ressort respectif.

Chaque conseil aura un Agent Exécutif permanent assisté d'un petit bureau. L'Agent Exécutif sera considéré comme un membre du service personnel du Président de la République.

Les conseils ne seront pas des organismes d'action. Ils serviront seulement de voie de communication formelle et régularisée pendant que les fonctions de conception et d'exécution continueront comme avant à être assurées par les ministères normaux et le service élargi du plan.

Le nombre des membres réguliers de chacun de ces conseils seront limités à 10 environ pour faciliter une discussion active. Des membres non permanents pourront y être invités sur l'initiative du Président lorsque l'objet de la discussion l'exige. Le total des membres participant à ~~aucune~~ réunion ne saura cependant dépasser 15 sous peine de voir la discussion tourner à l'obstruction. Les membres non permanents auront le droit de voter les résolutions d'avis si le Président de la République le désire.

a/ Le Conseil à la Sécurité intérieure. Les membres en seront le Secrétaire d'Etat à la Présidence, le Secrétaire d'Etat à la Défense, le Secrétaire d'Etat adjoint à la Sécurité Intérieure, les chefs d'Etat-Major des services armés, et les Directeurs Généraux de la Sûreté, de la garde civile et de la Police. Le Secrétaire d'Etat Adjoint aux Services Exécutifs et l'Agent Exécutif du Conseil seconderont le Président dans les réunions bi-hebdomadaires.

b/ Le Conseil du Développement national. Présidé par le Président, le Conseil serait composé du Secrétaire d'Etat à la Présidence, des Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics, à l'Agriculture, aux Finances, à l'Economie Nationale (connu sous le nouveau nom de "Commerce et Industrie", dans le Rapport Préliminaire du Groupe MSU au sujet du Département de l'Economie Nationale) et à la Reconstruction, du Secrétaire Adjoint aux Services Executifs, les Directeurs Généraux du Plan, du Budget, et d'autres autorités directement intéressées par le développement économique national.

Comme c'est dans le cas du Conseil de Sécurité Intérieure, l'Agent Exécutif devra seconder le Président dans les réunions bi-hebdomadaires.

c/ Les discussions dans chacun de ces deux Conseils devront se baser sur les travaux d'un sous-conseil composé des représentants des services-membres. Les travaux du Conseil consisteront à discuter les documents soumis par les services-membres au sujet des problèmes d'intérêt général.

d/ L'Agent Exécutif dans chaque Conseil doit être un haut fonctionnaire.

Dans le cas du Conseil de Développement, l'Agent Exécutif aura un personnel quelque peu plus nombreux et assumera, selon les directives du Président et en son nom, des attributions quelque peu plus étendues. La Direction Générale du Plan jouera aussi un rôle très important dans l'aide administrative générale à apporter au Conseil du Développement.

30) D'autres organismes actuellement rattachés à la Présidence tels que la Commission d'Action Civique et l'Institut National d'Administration, devront être maintenus sous l'autorité de la Présidence pour le futur immédiat. La direction de la politique générale pour chacun de ces organismes semi-autonomes devra venir du Président qui aura l'aide administrative du Secrétaire Général.

Chapitre B.- Propositions Générales.

1.) La réorganisation des Ministères du Gouvernement sera entreprise de façon à grouper ensemble les fonctions similaires. Voici quelques exemples de réforme susceptibles d'être envisagées dans ce sens :

a/ Le Département de l'Economie Nationale sera déchargé de sa responsabilité d'élaborer des plans d'ensemble de développement économique. Dès lors le département pourra porter toute son attention vers l'extension des secteurs commercial et industriel de l'économie tout comme le Département de l'Agriculture est responsable de l'action gouvernemental dans le domaine agricole. Comme conséquence, le Département de l'Economie Nationale deviendrait le Département du Commerce et de l'Industrie.

b/ Le Département de la Réforme Agraire sera supprimé et la responsabilité de la Réforme Agraire sera confiée à une Direction Générale relevant du Département de l'Agriculture. Celui-ci à son

tour sera réorganisé essentiellement suivant les grâdes lignes du Rapport du MSUG concernant le Département de l'Agriculture.

c/ L'actuel Département de l'Intérieur sera supprimé étant donné que ses principales attributions seront absorbées dans l'organisation proposée de la Présidence.

2.) Le rôle de Chef de Province sera révisé comme il a été discuté ci-dessus et brossé dans le Rapport du MSUG au sujet du Département de l'Intérieur pour le Chef de Localité (province élargie). L'actuel processus de transition graduelle vers des provinces élargies sera continué. D'une façon générale, la responsabilité de conception et d'exécution des programmes dans les provinces resteront celle des Départements et de leur Chefs de service provinciaux.

3.) La révision du système budgétaire, du développement des responsabilités de conception, et la révision du système de fonction publique devront être abordées.

4.) Il faudra, dans tout le Gouvernement, attacher une grande importance à une résolution positive des problèmes en cause. Avec une forte impulsion, les réunions de cabinet et celles des Conseils proposés pourraient être un moyen d'y arriver. Le programme du Département de l'Intérieur par exemple devra tendre de l'attention aux problèmes de sécurité vers l'explication des programmes gouvernementaux.

5.) Possibilité d'encourager au maximum les capacités pour les villages et les localités de se suffire ou d'examiner les programmes de développement d'intérêt local. L'expérience acquise dans d'autres pays asiatiques en matière de développement en communauté (par exemple en Inde et aux Philippines) devra être étudiée. L'actuel projet-guide de l'UNESCO, qui a été adopté par le Département de l'Education, devra être suivi de près par les autres départements et services intéressés, plus particulièrement par l'Action Civique. Avec un encouragement approprié aux échelons national et provincial, le concept d' "aides-toi toi-même" pourrait devenir une ressource nationale inépuisable.

Organisme Gouvernemental
pour l'Établissement d'une
Politique Économique Nationale

Pour aider le Gouvernement du Vietnam à préparer et exécuter ses programmes de développement économique, nous suggérons les propositions suivantes en vue d'établir l'organisation requise.

Nous recommandons:

1. Qu'une organisation pour la direction économique soit établie à la Présidence. Pour raison de commodité, on pourrait ci-après se référer à cette organisation comme Office du Coordinateur pour les Affaires Économiques.

2. Que soient transférés à l'Office du Coordinateur: l'Institut National des Statistiques de l'ancien Département de l'Économie Nationale, la Direction Générale du Plan de la Présidence, et tout service chargé de planifier pour l'économie en général.

3. Que soient attribuées à l'Office du Coordinateur la responsabilité et l'autorité de soumettre au Président de la République ses conseils sur les sujets suivants:

- a. l'établissement d'une politique unifié pour le développement de tous les aspects de la vie économique du Vietnam.
- b. l'établissement des programmes économiques qui assureront l'utilisation optimum des ressources agricoles ou autres ressources naturelles nationales, des usines et équipements industriels, de la main-d'œuvre, des réserves financières, et de l'aide extérieure.
- c. la définition des zones de fonctionnement de tout organisme gouvernemental intéressé à la production, l'approvisionnement, la distribution (y compris le transport), et l'emploi des produits de consommation, matières premières, fournitures, main-d'œuvre, équipement, et de l'aide extérieure.
- d. L'émission aux organismes gouvernementaux de toute directive qui serait nécessaire en vue de guider leur fonctionnement dans le cadre des plans ou programmes approuvés.
- e. La vérification des activités des organismes gouvernementaux dans ce cadre par des inspections, par l'étude

des rapports exigés, ou par ces deux moyens combinés.

4. Que les modalités de fonctionnement de cet Office soient comme suit:

- a. L'Office du Coordinateur pour les Affaires Economiques développera, en étroite collaboration avec les représentants des départements intéressés, les politiques et programmes requis par une situation donnée; lesquelles politiques et programmes seront déterminés par son propre personnel en tenant compte des suggestions provenant soit du secteur privé de l'économie, soit d'autres organismes gouvernementaux.
- b. L'Office du Coordinateur pour les Affaires Economiques proposera au Président de la République l'exposé final de la politique économique sous la forme d'un programme spécifique. Le Plan National serait promulgué par décret présidentiel, qui engagerait tous les organismes gouvernementaux.
- c. Après la promulgation de ce décret, l'Office du Coordinateur pour les Affaires Economiques vérifiera les opérations des organismes intéressés et en fera un rapport au Président.

Explications justificatives.

Pour parer à l'actuelle situation de pénurie et de désorganisation économiques, le gouvernement s'est engagé dans une politique d'intervention à la production, au transport, à la fixation des prix, aux allocations et ventes des produits, particulièrement ceux du commerce extérieur.

C'est en tenant compte du caractère urgent et nécessaire de cette intervention que nous avons visé, dans ce rapport, à recommander dans ses grandes lignes un système administratif qui saurait efficacement: établir une politique économique nationale, définir les responsabilités des organismes gouvernementaux chargés de l'exécution de ses plans, et vérifier l'exécution de ces attributions afin d'évaluer les résultats de la politique, des programmes et des opérations institués.

Actuellement l'établissement et la mise en application d'un programme unifié sont entravés par la fragmentation des fonctions parmi les différents départements gouvernementaux qui partagent la

responsabilité et l'autorité de formuler un plan commun et de le mettre en application.

Nous recommandons que le rôle de planning, de coordination, et d'évaluation ne soit confié à aucun de ces départements opérationnels qui ont un programme d'action directe avec le public. L'expérience d'autres gouvernements montre que l'autorité qui élabore le plan doit vérifier et régler les demandes rivales de tous ces organismes pour les ressources disponibles. L'efficacité serait compromise au départ si cette autorité, qui fait fonction d'arbitre, décidait le sort de ses propres requêtes.

Nous ne proposons non plus la création d'un super-ministère qui embrasserait tous les départements dont les activités interfèrent sur l'économie nationale. Un tel super-ministère serait incomplet si l'on n'y inclue pas le Département de la Défense Nationale, et le volume inhérent de la nouvelle organisation occasionnerait une trop lourde charge administrative pour arriver à la coordination désirée.

De plus nous considérons peu justifiée la création d'un autre conseil interministériel pour entreprendre les fonctions de planification. Un tel conseil tendrait à manquer d'impulsion et d'unité nécessaires. En outre ses recommandations refléteraient davantage les positions relatives des départements et le prestige personnel des chefs plutôt que le bien-fondé de leurs réclamations.

Au contraire, nous proposons la concentration des fonctions de planification dans un organisme rattaché à la Présidence. Cet organisme assumerait toutes les responsabilités de la planification et de la coordination gouvernementales concernant l'économie en général, en tenant compte des plans propres à chaque département (Agriculture, Commerce et Industrie, Santé, Travail, Travaux Publics...) Ce nouvel organisme doit englober la Direction Générale du Plan actuellement rattachée à la Présidence, l'Institut National des Statistiques de l'ancien Département de l'Economie Nationale, plus tout autre bureau ou section gouvernemental qui participe actuellement à une phase quelconque de la planification générale de l'économie. Le personnel et les archives des bureaux ainsi unifiés seraient transférés au nouvel organisme selon les besoins.

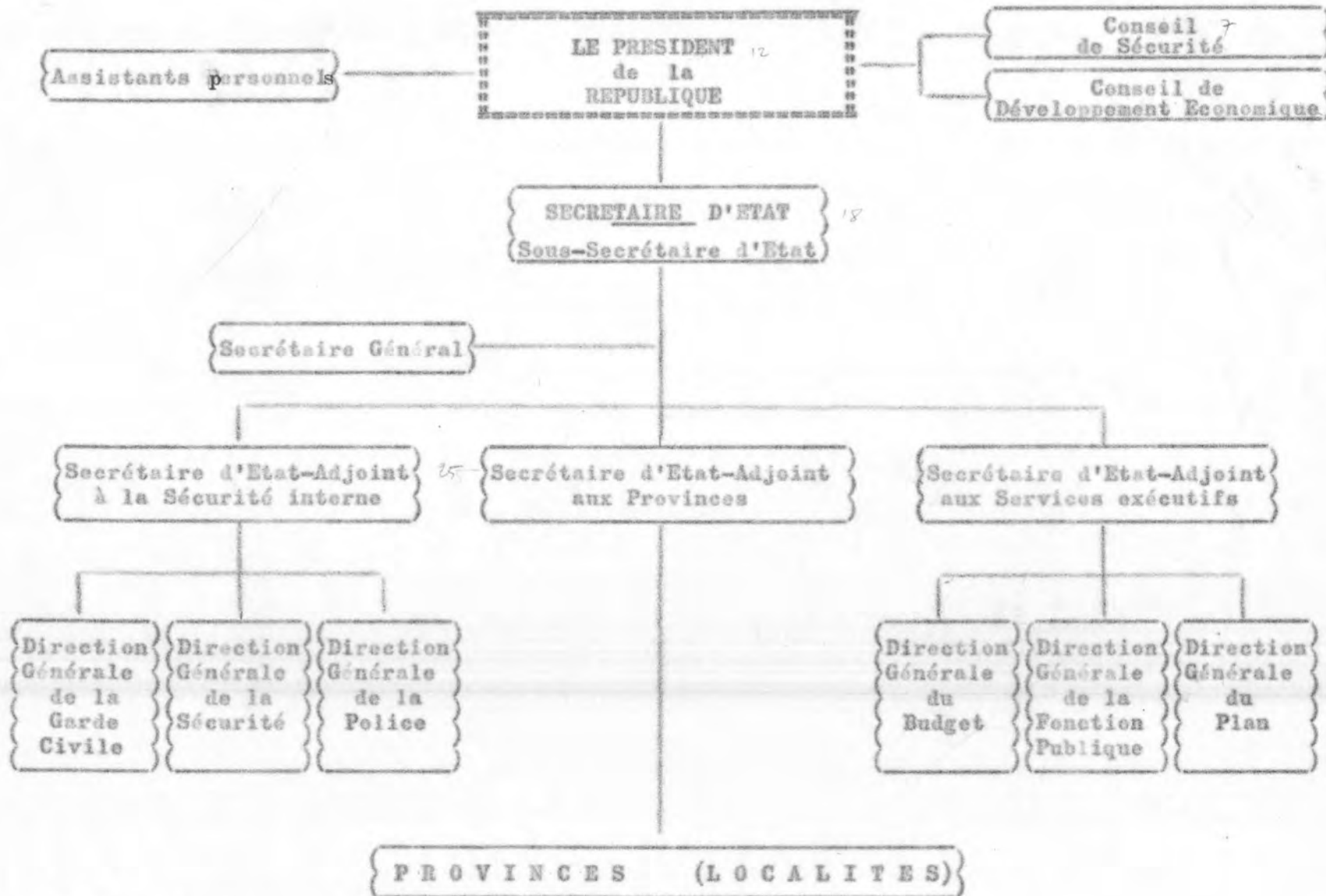
Dès ses débuts, l'organisme proposé devrait s'associer les services intéressés dans l'élaboration du plan général. Les "Penseurs" devraient inviter les "Exécuteurs" à préparer les estimations de leurs besoins éventuels et les réalisations escomptées. Nous pensons que les Secrétaires d'Etat, voulant présenter de la manière la plus persuasive le cas de chaque département, assigneraient le personnel technique le plus qualifié à cette tâche. Le processus budgétaire offrirait encore un stimulant pour la rédaction et la soumission des formulaires rationnels. Les organismes exécutifs

pourront employer les mêmes informations pour justifier leurs requêtes pour la nouvelle année financière. En outre, un budget qui emploierait la même série d'estimations qui se retrouveront dans le plan économique national ferait déjà un grand progrès, allant de la phase de beaux souhaits vers des réalisations substantielles.

Nous sommes persuadés que le résultat de l'adoption de ces recommandations serait de pourvoir le Gouvernement du Vietnam d'un instrument efficace pour préparer et ensuite pour contrôler a posteriori ses programmes de développement économique. Cette proposition est justifiable en elle-même, mais on pourrait mieux se rendre compte de sa portée en la considérant dans le cadre de nos rapports actuels sur l'Office de la Présidence et le Département de l'Économie Nationale. Nous soumettons au Gouvernement ces recommandations envisageant la création d'un Office du Coordinateur pour les Affaires Économiques avec l'espoir qu'elles l'aideront considérablement à améliorer le bien-être public.

40 ORGANISATION PROPOSEE POUR LA PRESIDENCE

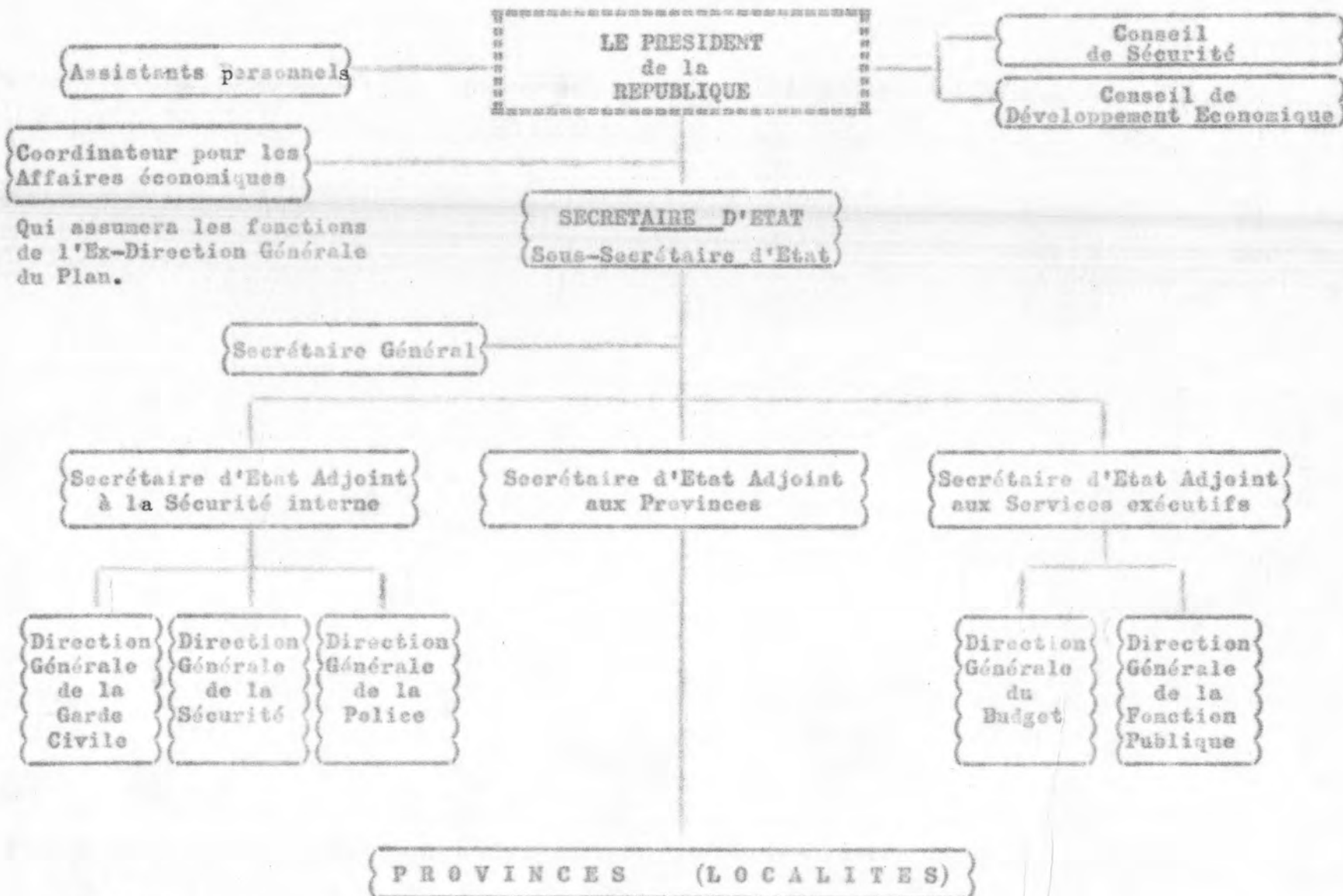
Organigramme N°. I



- Cet Organigramme ne montre que les unités mentionnées dans l'organisation proposée.

ORGANISATION PROPOSEE POUR LA PRESIDENCE

Organigramme N°. II



- Cet Organigramme ne montre que les unités mentionnées dans l'organisation proposée.

IMPULSION ÉCONOMIQUE

